



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 novembre 2014

INVESTISSEMENTS

6 - MANDATS ET PROGRAMMES

6.2 - TRAM ENVOL - Rapport d'avancement de l'opération

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

Le présent rapport est établi annuellement, conformément aux articles 19 et 23 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'extension du réseau de transport en commun en site propre de l'agglomération toulousaine.

- Par délibération D.2009.07.10.2.1, approuvait les principes d'organisation pour les études du réseau de tramway de l'agglomération toulousaine.
Par cette délibération, il décidait notamment d'approfondir les études de desserte de l'aéroport, opération inscrite au PDU approuvé en 2001 et reprise dans son projet de révision ; il était ainsi proposé de confier une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la ligne Envol, qui serait confiée à un groupement assurant toutes les prérogatives de maîtrise d'œuvre technique et architecturale en dehors du matériel roulant, ainsi que des missions complémentaires d'OPC, de direction de la cellule de synthèse, ainsi que l'élaboration du dossier d'enquête publique.
Ainsi autorisait-il la SMAT à lancer les différentes procédures visées par ces principes d'organisation ;
- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, approuvait le programme de l'opération ligne Envol ;
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, approuvait l'avant-projet de la Ligne ENVOL et arrêta l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT (valeur janvier 2009)
- Par délibération D.2012.02.02.5.1 du 2 février 2012, approuvait le planning prévisionnel de la Ligne ENVOL
- Par délibération D.2012.02.02.5.2 du 2 février 2012, approuvait la modification de programme : acquisition d'une rame supplémentaire de matériel roulant et arrêta ainsi l'enveloppe financière prévisionnelle à 57.5 M€HT. Les rames de matériel roulant acquises dans le cadre de l'opération Envol étaient ainsi portées au nombre de quatre ;
- Par délibération D.2012.10.03.9.1 du 3 octobre 2012, prenait la déclaration de projet de la Ligne Envol ;

La Déclaration d'Utilité Publique du Projet Envol a été accordée par le Préfet le 13 novembre 2012.

- Par délibération D.2013.04.04.8.14. du 4 avril 2013, approuvait le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêta l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2013.05.30.7.1 du 30 mai 2013, approuvait l'avenant n°16 la convention de mandat conclue avec la SMAT et actait la date de mise en service de la Ligne Envol au 30 avril 2015.

1- Préambule

Depuis l'état d'avancement de l'opération du mois d'avril 2013, les emprises nécessaires au chantier de la Ligne Envol sont désormais maîtrisées et les travaux se poursuivent sur l'intégralité du tracé à des stades d'avancement différents.

Il est donc important à ce stade d'avancement de l'opération d'analyser les conséquences de cette prolongation de la durée de l'opération et de faire un état des modifications et aléas intervenus depuis le dernier rapport d'avancement.

La proposition d'atterrissage intègre les impacts sur la totalité des postes de dépenses.

L'état d'avancement ci-après traite ainsi des points suivants :

- Le planning de l'opération et les conséquences financières de la prolongation de la durée de l'opération
- Les principales modifications de programme ou compléments de projet intervenus en phase travaux
- Les difficultés rencontrées avec le marché Plantations, engazonnement et arrosage automatique et leurs conséquences financières
- L'analyse des aléas restants,
- L'évolution de la rémunération de la SMAT consécutive aux points cités ci-dessus.

2- Planning de l'opération

2.1 - Historique

Outre le décalage de la procédure d'enquête publique ayant eu pour conséquence en 2012 un décalage de 4 mois du planning de réalisation des travaux, le rapport d'état d'avancement de l'opération entériné par le Comité Syndical du SMTC en avril 2013 faisait état des difficultés rencontrées par la SMAT dans l'aboutissement de certaines négociations foncières, difficultés ayant pour conséquence de proposer le report de la date de mise en service commerciale de la Ligne Envol.

Extrait délibération D.2013.04.04.8.14. du 4 avril 2013 :

Le report de la maîtrise foncière et par voie de conséquence le report des travaux de restitution de fonctionnalités en domaine privé en début d'année 2013 oblige ainsi à recaler les dates de certains travaux :

- *Sur l'avenue Daurat : décalage du chantier de libération des emprises (publiques et privées) au mieux au 1^{er} semestre 2013 et donc report des travaux de déviations des réseaux (été 2013) puis du chantier tramway (initialement juin 2013, reporté au quatrième trimestre 2013)*
- *Le chantier de l'ouvrage de franchissement de l'A621 : pour les raisons explicitées plus haut, ce chantier pourrait débuter, au mieux, au 2nd trimestre 2013.*

Ces nouvelles dates « objectif » ont pour conséquence de décaler la date de mise en service commerciale de la Ligne Envol prévue en septembre 2014 par délibération du SMTC n°D.2012.02.02.5.1 du 2 février 2012.

Cependant, il reste en ce début d'année 2013 à confirmer l'aboutissement des négociations foncières sus évoquées dont notamment la libération des emprises pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement de la voie rapide.

C'est seulement au terme de la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux que la date de mise en service pourra être déterminée.

Deux mois plus tard, le 30 mai 2013, le Comité Syndical du SMTIC au travers de sa délibération D.2013.05.30.7.1, confirmait que les dates désormais connues pour la prise de possession des emprises permettaient ainsi de recaler le planning général des travaux et par voie de conséquence de proposer **une date de mise en service en avril 2015.**

2.2 - Avancement

Le chantier de la Ligne Envol s'est poursuivi depuis le Printemps 2013 par la prise de possession successive des différents secteurs pour la réalisation des ouvrages tramway.

Deux échéances de travaux importantes ont marqué l'opération depuis l'approbation du dernier état d'avancement de l'opération :

- Mise en place de l'aiguillage permettant la bifurcation des rames sur la ligne Envol, au niveau du pont rail de Jean Maga, à l'été 2013 : travaux réalisés tout en maintenant l'exploitation commerciale de la Ligne T1, par la mise en place d'une voie unique temporaire
- Opération de lancement de l'ouvrage tramway de franchissement au-dessus de l'A621 le Week-End du 8-9 mars 2014

Les derniers secteurs du tracé mis en chantier pour les travaux de plateforme et voie ferrée à l'été 2014 sont :

- les emprises désormais publiques longeant le site d'ATR après quelques difficultés rencontrées avec l'avionneur sur l'organisation de la mise à disposition des emprises,
- le carrefour du Pont Velasquez / Avenue Latécoère : étant donné les contraintes fortes de phasage au niveau du pont Velasquez, il a été décidé de réaliser ce chantier durant les mois de juillet et août afin de minimiser la gêne occasionnée par la fermeture ponctuelle du pont à la circulation automobile.

Les 1ers travaux d'équipements ont débuté fin 2013.

Le 1^{er} tir de LAC est ainsi mis en place sur la partie Nord du tracé (Aéroport –Daurat) depuis le printemps 2014.

La sous-station est équipée, son alimentation est effective depuis le 15 juillet 2014.

Les équipements en station, de signalisation tricolore, d'éclairage public sont mis en place à l'avancement des travaux. Leur fonctionnement sera effectif au moment des 1ers essais statiques, fin novembre début décembre 2014.

La fin des travaux tramway est programmée en fin d'année 2014 pour permettre le démarrage mi-janvier 2015 des essais dynamiques puis d'ensemble en février.

A ces essais succédera la marche à blanc pilotée par TISSEO au mois de mars.

La mise en service commerciale de la Ligne ENVOL est confirmée pour le mois d'avril 2015.

2.3 - Conséquences de la prolongation de la durée de l'opération

Depuis le lancement de l'opération en 2009, la date de mise en service a été recalée à trois reprises au travers des états d'avancement de l'opération approuvés par le comité syndical du SMTC :

Mai 2011 – Approbation de l'avant-projet : Printemps 2014

Février 2012 – Information planning : rentrée scolaire de septembre 2014

Mai 2013 – Avenant 16 au mandat SMAT : 30 avril 2015

Ces évolutions du planning général de l'opération ont un impact réel sur l'opération qu'il est raisonnable d'estimer à 12 mois.

Cette prolongation de la durée de l'opération et des travaux en particulier ne peut être sans impact sur les contrats avec les principaux prestataires du projet : principalement la maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux.

Pour mémoire, les consultations d'entreprises de travaux se sont échelonnées sur une grosse année entre le dernier trimestre 2011 et le premier trimestre 2013 : les plannings de travaux joints aux DCE étaient construits avec une date objectif de mise en service à l'été 2014.

Ces évolutions de planning sont donc intervenues alors même que les marchés de travaux étaient actifs. Cela a eu pour conséquence de générer des modifications dans l'organisation des prestataires.

Outre la mobilisation des équipes (tant la maîtrise d'œuvre que les équipes travaux) sur une durée plus longue que celle normalement prévisible, ces évolutions ont pour principale conséquence des modifications de phasage, pouvant dans certains cas aboutir à des interruptions de fronts de travaux de plusieurs semaines.

3- Modifications et/ou compléments apportés au projet

Ces demandes sont intervenues depuis la notification des marchés de travaux et sont donc postérieures à l'approbation du nouveau budget de l'opération de la Ligne Envol par le Comité Syndical du 4 avril 2013.

Ces modifications ou évolutions sont à classer en trois grandes familles :

- le retour d'expérience sur le réseau de transport consécutif notamment à la mise en service du prolongement de T1,
- les compléments de prestations nécessaires à la sécurité
- les demandes d'aménagement complémentaires

3.1 - Retour d'expérience réseau

Pôle d'échanges aéroport

Pour accueillir le futur local d'exploitation TISSEO à proximité du parvis, un certain nombre d'adaptations ou compléments de prestations a été nécessaire sur les infrastructures (multiplication du nombre de fourreaux et chambres) nécessaires aux équipements (meuble de service, armoire courants faibles ...). Des adaptations ont été également nécessaires sur la gare bus suite aux essais bus réalisés avant la fin des travaux (fonctionnement de la barrière, reprise de la voie bus et de certains quais).

Enfin, il a été demandé au projet Envol de prévoir les infrastructures nécessaires à la mise en place de supports d'information et de publicité

- Montant de ces évolutions : 195 000 € HT

Création dans la sous station d'un local climatisé

Pour la ventilation des équipements courants faibles situés à proximité des équipements courants forts pouvant dégager beaucoup de chaleur : cette demande de l'exploitant est intervenue en cours de chantier.

- Montant de cette modification : 17 900 € HT

Boîtiers pour prises électriques

Mise en place d'équipements sur les quais des stations pour faciliter la maintenance et l'entretien de celle-ci : complément de programme dans la continuité de ce qui a été réalisé en cours de chantier sur le prolongement de la ligne T1

- Montant de cette modification : 18 300 € HT

Adaptations ou demandes complémentaires sur les équipements courants faibles et systèmes centraux signalisation ferroviaire

Fort de son retour d'expérience suite à la mise en service du prolongement de T1, TISSEO a souhaité que des évolutions soient apportées sur certains équipements afin d'améliorer l'exploitation (signalisation ferroviaire, courants faibles et systèmes centraux : création d'une zone neutre à Maga, évolution des IHM, zone « ZX » à Maga...

Par ailleurs, la différence d'industriel pour les prestations de signalisation ferroviaire entre T1 et la Ligne Envol n'est pas sans conséquence sur l'intégration des équipements de signalisation ferroviaire dans le système d'exploitation de TISSEO. La mise en compatibilité des systèmes développés par COLAS avec ceux de CEGELEC nécessite des études supplémentaires confiées à ROIRET titulaire du lot systèmes centraux.

Enfin sont estimés dans ce paragraphe les conséquences financières des adaptations apportées sur les équipements courants faibles de la station terminus aéroport.

- Montant de cette modification : 86 000 € HT

Création d'une zone de neutre LAC à Jean Maga

Cette demande de TISSEO intervenue en cours de travaux, consiste à créer une zone électriquement neutre entre la ligne T1 et Envol, au droit du secteur Latécoère, pour gérer les éventuels incidents de franchissement d'un IS par une rame.

- Montant de cette modification : 70 850 € HT

Evolutions intervenues sur le SAE depuis le dernier rapport d'avancement

Il s'agit de l'intégration des modifications demandées par TISSEO sur les évolutions relatives à la prise de service simplifiée

- Montant de cette évolution : 60 000 € HT

Aménagements complémentaires au niveau de la voie ferrée

Suite aux études vibratoires réalisées par le prestataire SERDB dans le cadre d'une mission de contrôle extérieur, les zones de pose de voie sur dalle flottante ont été allongées sur les secteurs sensibles de la station DAURAT et d'ATR afin de protéger respectivement les futurs bâtiments d'ICADE ainsi que le Training Center. Ces extensions de linéaire de pose de voie en dalle flottante représentent environ 464 mètres linéaires de voie simple.

Les caractéristiques techniques du Rail Route sur pneus, utilisé par l'exploitant pour ses travaux de maintenance, obligent la construction de longrines dès l'instant où le profil en long du rail est supérieur à 3% et/ou le rayon en plan est inférieur à 100,00m. Sans ce dispositif, le rail route n'a pas d'adhérence.

Ce revêtement aux zones en galets est étendu au niveau des carrefours.

- Montant de cette évolution : 315 000 € HT

Atelier CARUT - Accessibilité

Compléments d'aménagement consécutifs aux demandes issues de l'atelier CARUT du printemps 2013 :

- Intégration de bandes de guidage en traversée de plateforme et chaussée,
- Mise en place de clous sur les quais de station pour le repérage des portes PMR ;
- Montant de cette modification : 80 500 € HT

Prise en compte des demandes de jalonnement directionnel de la CUTM

Tout comme pour l'opération T1, une répartition des études et travaux relatifs à la mise en place des panneaux de jalonnement directionnel le long du corridor du tramway a été décidée entre la SMAT et la CUTM : une convention de co financement est établie afin de régler les modalités de financement entre les deux parties.

Cependant, les demandes de jalonnement de la CUTM sont supérieures aux prestations prévues initialement dans le périmètre du projet ENVOL

- Montant de ces compléments de jalonnement : 92 230 € HT

3.2 - Mesures de sécurité

Les prestations complémentaires suivantes ont été intégrées dans le périmètre de l'opération afin de garantir un niveau de sécurité optimal :

Au niveau du système tramway proprement dit

Équipements complémentaires pour le respect de la nouvelle réglementation relative à la Mise Au Neutre Traction : l'application de la norme NF EN 50122-1 (applications ferroviaires) relative aux mesures de protection contre les chocs électriques, est entrée en vigueur en Août 2011.

A cette date, les DCE étaient en cours de finalisation, les impacts sur les différents lots équipements ont été mal appréhendés faute de retour d'expérience sur le sujet.

En cas de rupture du fil de LAC, le contact du fil avec une masse métallique amène le Disjoncteur Ultra Rapide de la sous station à disjoncter et donc à couper l'alimentation électrique de traction (sécurité des personnes). Pour que cela soit possible, des boucles de câble en cuivre sont enterrées le long de la plateforme et raccordées à toutes les émergences métalliques.

- Montant de cette modification : 445 000 € HT

Au niveau de la gestion des trafics tram/VP

Installation d'une caméra vidéo de surveillance de trafic au niveau du carrefour Dabry de l'aéroport – à noter que les équipements correspondants seront fournis par la CUTM

Équipements complémentaires permettant une meilleure sécurisation du réseau de communication S.L.T, suite au retour d'expérience de la CUTM consécutif à la mise en service de la ligne Garonne

Équipements complémentaires de détection tramway eu égard au retour d'expérience de la ligne T1 et permettant de réaliser l'optimisation du temps d'allumage des feux R25 (traversée de la plateforme par les piétons) et améliorer les approches du tramway sur les carrefours

Équipements complémentaires de détection tramway pour Signalisation Ferroviaire : il s'agit de la fourniture et l'installation d'équipements de détection tramway pour la signalisation ferroviaire suite à la confirmation du SMTc fin 2011 de l'affectation de 4 rames de matériel roulant à la Ligne ENVOL. L'impact financier sur le lot signalisation ferroviaire n'était pas encore estimé lors de l'état d'avancement de l'opération d'avril 2013.

- Montant de ces compléments de programme : 150 000 € HT

Demandes du SDIS

Réalisation d'une zone de manœuvre pour le SDIS pour l'accès au bâtiment AIRBUS B07

Cette demande ayant été fortement relayée par le service sûreté d'AIRBUS, pour qui l'aménagement prévu et validé en phase études n'était pas satisfaisant

- Montant de cette modification : 51 175 € HT

Modification de la structure de la piste cyclable le long d'ATR

Pour permettre une circulation des véhicules de secours, la structure de la piste cyclable a été renforcée : cette demande a été faite par le SDIS en cours de travaux

- Montant de cette modification : 23 800 € HT.

3.3 – Aménagements complémentaires

L'avancement des travaux de la Ligne Envol s'est fait en parallèle de réflexions et études d'aménagement visant à l'amélioration de l'environnement immédiat du tramway ; dans certains cas, les travaux d'aménagement « in situ » ont pu révéler des adaptations nécessaires à une meilleure insertion des ouvrages.

Enfin, des compléments de travaux ont été demandés par certains sites industriels dans le cadre de la finalisation des accords fonciers.

Il s'agit essentiellement de travaux d'infrastructures de voirie ou d'équipements.

Afin de répondre à ces compléments de programme, un contrat supplémentaire pour des prestations de travaux de Finitions a dû être engagé.

Demandes du SMTC

Restructuration du réseau bus

Dans le cadre de sa réflexion sur la restructuration du réseau de bus devant accompagner la mise en service de la Ligne Envol : le SMTC a demandé en fin d'année 2013 la réalisation d'arrêts pour la ligne de substitution à T2 ainsi que pour une ligne régulière : réalisation de quais de 20m de long, mise en place d'abribus et de BIV pour ceux qualifiés d'arrêts de prise clientèle

- Montant de cette modification : 102 350 € HT

Œuvres d'art

Le choix des œuvres d'art à implanter sur le tracé de la Ligne Envol a été fait à l'été 2013 : le SMTC a demandé au projet Envol les études et la réalisation des travaux nécessaires à l'insertion de ces deux œuvres : massifs de support et éclairage

- Montant de cette modification : 35 305 € HT

Demandes de la CUTM et de la commune de Blagnac

Réseau d'Information Service

A l'été 2013, le pôle Nord-Ouest de la CUTM faisait part à la SMAT de son projet d'implanter un Réseau d'Information Service (RIS) sur l'avenue Dewoitine et demandait au projet Envol la réalisation des infrastructures correspondantes :

- Montant de cette modification : 12 070 € HT

Sous dallages de trottoir

A l'issue de la phase d'études « Plans d'Exécution des Ouvrages », la CUTM demandait à la SMAT d'intégrer finalement dans le projet un renforcement de la structure des trottoirs au niveau de certaines entrées charretières, afin de faciliter l'implantation ultérieure de mobilier urbain

- Montant de cette modification : 84 180 € HT

Création d'une traversée piétonne supplémentaire sur l'avenue Latécoère :

Cette traversée, gérée par feux, sera située au niveau du carrefour créé au droit du futur parking public et de la résidence FONTA : cette demande de la commune relayée par la CUTM est intervenue en phase de production des documents d'exécution des entreprises et a nécessité une reprise d'étude par le MOE

- Montant de cette modification : 17 500 € HT

Demandes de la DIRSO

Bien que le projet ait été validé par les services de la DIRSO lors des études, le service exploitation et maintenance en phase travaux de cette dernière a demandé les aménagements complémentaires suivants :

Réalisation d'une aire de retournement pour les véhicules d'entretien de la DIRSO et déplacement des équipements à proximité de cette aire

- Montant de cette modification : 10 235 € HT

Mise en place d'une clôture le long du cheminement piéton créé depuis la rue Velasquez vers la station Nadot

- Montant de cette modification : 87 000 € HT

Demandes des sociétés AIRBUS et ATR

Modification de la clôture périphérique à la sous station Daurat :

A la demande du service sûreté d'AIRBUS, la clôture mitoyenne périphérique à la sous station a été rehaussée à plus de 4m de haut de façon à garantir l'anti intrusion du site sécurisé de la Tour D'Asa

- Montant de cette modification : 8 855 € HT

Modification des aménagements au droit de la sortie du CE d'AIRBUS

Il s'agit d'une adaptation rendue nécessaire par les usages des salariés d'AIRBUS, qui ne respectent pas le nouveau plan de circulation modifié par l'opération.

- Montant de cette modification : 47 725 € HT

Modification des aménagements de parking du site ATR

La société ATR a souhaité modifier les aménagements de parking sur son site tels que prévus au projet initialement. L'avionneur a de plus demandé des compléments d'aménagements sur certaines zones de son parking principal.

- Montant de cette modification : 311 420 € HT

3.4 - Evaluation financière globale de ces modifications

Les surcoûts correspondant aux différents compléments de programme s'élèvent en euros HT (valeur PROJET - Jan.2009) à :

Retour d'expérience réseau tramway	935 780.00
Mesures de sécurité	669 975.00
Aménagements complémentaires	716 640.00
Montant total (arrondi) en € HT	2 325 000.00

4- Conséquences du redressement judiciaire de la société « Les Jardins Toulousains »

Au premier trimestre 2014, le mandataire du groupement en charge des prestations d'arrosage, engazonnement de la plateforme et plantations, Les Jardins Toulousains, nous informait de la procédure de redressement judiciaire qui la touchait.

Cette situation a généré de fortes perturbations sur l'avancement des travaux des lots en interface et de nombreuses malfaçons dans les travaux réalisés par le Titulaire du marché. Notamment, les travaux de revêtement de voirie, de trottoir et de plate-forme ont dû être interrompus sur la quasi-totalité de l'itinéraire dans l'attente de la mise en place des réseaux d'arrosages enterrés.

Les reports successifs depuis le début du mois de mai 2014 des audiences du tribunal de commerce ont empêché de concrétiser au plus tôt, dans un souci de respect du planning des travaux, les actions à lancer d'un point de vue administratif et contractuel permettant de minimiser les impacts de cet aléa.

Fort du constat terrain faisant état des malfaçons et des travaux d'arrosage non réalisés, la SMAT a été contrainte de lancer dans l'urgence au mois de juin 2014 une consultation pour la réalisation des travaux d'arrosage dans le cadre d'une mise en demeure notifiée au titulaire.

Il convient de rappeler que le Code du Commerce et le CCAG travaux interdit au maître d'ouvrage de résilier un contrat au seul motif que l'entreprise soit en liquidation judiciaire. Le maître d'ouvrage doit par ailleurs saisir le liquidateur judiciaire afin que celui-ci se prononce sur la poursuite du contrat. Un nouveau contrat pour pallier les défaillances d'une entreprise en liquidation ne peut être attribué qu'après que sa liquidation ait été prononcée.

Suite à la décision du tribunal du 25 juillet 2014 officialisant la liquidation judiciaire avec cessation d'activités de la société, une nouvelle consultation pour les plantations et l'engazonnement de la plateforme a enfin pu être lancée fin juillet 2014.

Ce nouvel allotissement des travaux est in fine économiquement défavorable au maître d'ouvrage.

De plus, l'arrivée tardive sur le chantier de 2 nouveaux prestataires de travaux (dont l'un, non encore désigné et qui démarrera ses prestations au moment des essais de la ligne Envol) génère des perturbations dans l'organisation des travaux et par conséquent des incidences financières significatives sur le budget de l'opération.

L'impact direct sur le budget de l'opération est une plus-value de 1,5 M€ en valeur courante, soit 1,325 M€ (valeur Janvier 2009), décomposé comme suit :

Allotissement & budget initiaux pour les travaux d'espaces verts, arrosage et engazonnement de la plateforme		Nouvel allotissement et budget consécutifs à la liquidation judiciaire des « Jardins Toulousains »	
Marché JARDINS TOULOUSAINS / Pépinière SOUPE	1 000 000	Solde marché attribué à JARDINS TOULOUSAINS / Pépinière SOUPE pour les prestations restant dues au titre du contrat initial	600 000
		Procédure de liquidation	
		Reprises malfaçons	
		Marché pour les prestations d'arrosage automatique	1 000 000
		Marché pour les travaux de plantations et engazonnement de la plateforme, désignation du prestataire en cours	900 000
DELTA (valeur courante)			1 500 000
DELTA (valeur Janvier 2009)			1 325 000

5- Provisions pour aléas

La provision pour aléas de 2 M€HT, entérinée lors du recalage du budget de l'opération en avril 2013, a permis de gérer les impacts financiers sur certains lots de travaux consécutifs à :

- des aléas et ajustements de chantier - pour l'essentiel des réseaux non ou mal déviés, rendant nécessaire leur protection (poutre FT avenue Daurat), leur approfondissement (réseaux DIRSO le long du site ATR),
- des adaptations rendues nécessaires par des incohérences ou des oublis dans les études – sous-estimation par le MOE de certaines quantités dans les DCE.

Elle permettra également d'indemniser les entreprises impactées par la prolongation du délai sur l'opération.

Enfin le site très contraint en termes d'emprises entre le débouché de l'ouvrage d'art et le pont Velasquez pourrait révéler de nouvelles difficultés de chantier.

Il est donc proposé de provisionner une nouvelle somme à valoir de 500 000 € HT (valeur Janvier 2009) permettant de traiter les nouveaux éventuels aléas de chantier.

- Proposition d'une enveloppe pour aléas : 500 000 € HT (valeur Janvier 2009)

6- Rémunération SMAT

Dans le cadre de l'avenant 13 à la convention de Mandat n° 1 entre le SMTC et la SMAT, la rémunération a été fixée sur la base d'une enveloppe globale du projet de 48 M€ et pour une date de mise en service fin 2013.

Depuis, différentes évolutions de programme ont fait évoluer de façon significative l'enveloppe budgétaire et reporter la date de mise en service au mois d'avril 2015, soit plus d'un an. Les précédents avenants au mandat pour cette opération n'avaient pas intégré de hausse de la rémunération du mandataire liée à ces évolutions.

Ces évolutions ont pour conséquence pour la SMAT la réalisation et le suivi de prestations supplémentaires ainsi qu'une mobilisation des équipes sur une durée plus conséquente.

Nous proposons une augmentation de la rémunération de la SMAT en conséquence à hauteur de 275 000 €HT, ce qui la porte de 2 649 504,00 € H.T. à 2 924 504 € H.T (valeur Janvier 2009).

7- Budget de l'opération

Il est ainsi proposé d'intégrer au budget de l'opération un montant de **4 425 000 € HT** (valeur Janvier 2009) correspondant aux modifications, compléments de programme, aléas explicités ci-dessus.

Modifications de programme	2 325 000.00
Redressement judiciaire du titulaire marché plantations	1 325 000.00
Rémunération SMAT	275 000.00
Provisions pour aléas	500 000.00
Montant de l'augmentation de l'enveloppe	4 425 000.00

Cette augmentation de 4 425 000 € HT porte le montant de l'enveloppe globale de 69 000 000 € HT à 73 425 000 € HT (Valeur Janvier 2009). La nouvelle répartition de l'enveloppe prévisionnelle proposée est la suivante :

Ligne ENVOL (valeur Janvier 2009)	Avancement avril 2013	Avancement septembre 2014
Acquisitions foncières et libération d'emprises	5	5.2
Déviations de réseaux	4.5	4.5
Travaux	39.18	44.525
Matériel Roulant (4 rames)	10	10
Billettique	0.65	0.65
Etude – Maîtrise d'œuvre	4.395	4.5
Dépenses liées à l'investissement	3.275	3.55
Provision	2	0.5
TOTAL	69	73.425

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'état d'avancement de l'opération de la ligne « Envol ».

* * *

Le Comité Syndical :
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : MM. AUJOLAT, CARNEIRO, CHOLLET,
DEL BORRELLO KELLER, LAGLEIZE, MME MARTI,
MM. MOUDENC (pouvoir) RAYNAL (pouvoir)
TRAUTMANN, AREVALO, BACOU, LERY,
MME. ROUCHON, M. SUAUD.

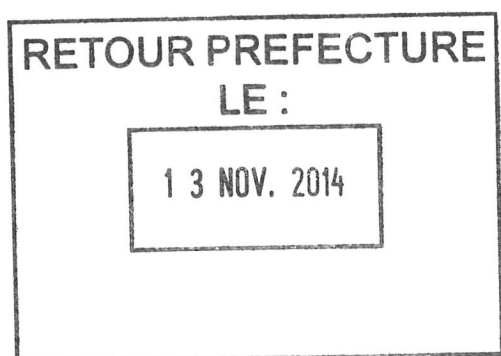
N'ont pas pris part au vote : MM. BRIAND, GRASS,
LATTES, Mme TRAVAIL-MICHELET, M. LAFON.

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme intervenues depuis le dernier état d'avancement du mois d'avril 2013.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

2014
13 NOV 14
13 NOV 14

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a horizontal line crossing it, with a small flourish at the end.

Jean-Michel LATTES